

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 41 (1896)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Dernières nouvelles

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

les bons soins de M. le colonel Audéoud, très qualifié pour continuer et reproduire en français l'œuvre du regretté colonel Feist.

Cet ouvrage est basé sur les prescriptions aujourd'hui en vigueur; il donne un aperçu absolument complet de l'organisation militaire actuelle. Sa lecture est indispensable à toute personne qui désire se rendre un compte exact de l'état organique de notre armée et qui n'a pas le temps ni la possibilité de rechercher dans les feuilles militaires des vingt dernières années les nombreuses circulaires, arrêtés, ordonnances, qui ont à peu près modifié la loi de 1874, devenue fort boîteuse.

Cette édition renferme en outre une certaine quantité de données que l'on chercherait vainement ailleurs, telles que, par exemple, les dépenses et recettes militaires de chaque canton pendant les années 1884-1893, ainsi que la laborieuse formation des corps d'armée et de leurs compléments plus ou moins nécessaires. Toute cette matière substantielle est répartie en une introduction et dix-neuf parties. Dans cette dernière, l'ancien chef d'arme de l'infanterie expose ses vues de centralisation à outrance, traitant en détail les différents chapitres de l'administration, de l'organisation et de l'instruction de l'armée, et si l'on doit rendre justice à la franchise de cet exposé, il est permis de ne pas se ranger à toutes ses conclusions.

*Etat des officiers de l'armée fédérale suisse, au 1<sup>er</sup> mai 1896.* — Editeurs : Art. Institut Orell Füssli, Zurich. Un vol. in-8 de 380 pages. Prix : 2 fr. 50.

Comme les précédentes éditions, et mieux encore, l'édition de 1896 de l'*Etat des officiers* correspond à toutes les exigences d'une publication de ce genre, et ne le cède à aucun des « annuaires » des armées européennes. Ses noms et ses chiffres sont basés sur les effectifs au 1<sup>er</sup> avril 1896, fournis par le Département militaire fédéral. On sait les bons services rendus par cet *Etat*, qui sert de sûr dictionnaire militaire, non seulement pour le personnel fédéral et des cantons, mais encore pour la répartition détaillée de l'armée, élite et landwehr, depuis le corps d'armée à la compagnie. Tout officier doit posséder ce livre et l'avoir sous la main. Soigneusement confectionné et contrôlé, il réalise un progrès notable sur les publications analogues d'il y a quelques années.

## DERNIÈRES NOUVELLES

**Erythrée.** — Le procès Baratieri est terminé. Le parquet ayant abandonné l'accusation de lâcheté et les débats ayant prouvé que le prévenu n'avait été coupable que d'imprudence et défaut de coup d'œil, une peine de 10 ans d'emprisonnement avait été requise contre lui. Le jugement rendu n'est pas encore connu; le bruit court qu'il acquitte Baratieri, ce qui n'a rien de surprenant.